

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 082-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.300

Déposée le: 16.03.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Schnegg (Champoz, UDC) (porte-parole)
Graber (La Neuveville, UDC)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 19.03.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Soutenir efficacement la formation duale (apprentissage) et plus particulièrement dans les branches techniques

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures, y compris auprès des autorités compétentes, permettant de

1. prendre en charge une partie des coûts de formation des apprentis des branches techniques et ainsi décharger les entreprises formatrices ;
2. définir avec les associations professionnelles la répartition de ces coûts entre les entreprises et le canton et fixer la somme prise en charge par le canton ;
3. garantir la pérennité de la formation duale en soutenant les entreprises formatrices ;
4. mieux répartir l'effort de formation entre l'ensemble des entreprises concernées.

Développement

La formation duale (apprentissage) a fait ses preuves et est enviée par de nombreux pays. La Suisse sert de modèle à d'autres. Encore tout dernièrement, les médias mentionnaient les échanges à ce sujet avec les USA.

Si dans le secteur primaire et tertiaire, les coûts de formation peuvent dans une partie significative être absorbés par les travaux effectués par les apprenants, il en va d'une manière totalement différente dans le secteur secondaire et plus particulièrement dans les branches techniques.

La formation en entreprise grève lourdement ces sociétés formatrices. Les machines, installations, moyens de production, l'espace et le personnel requis pour proposer des formations de qualité font que les travaux réalisés par les apprenants ne couvrent absolument pas les charges investies par les entreprises dans ce domaine.

De plus, les entreprises de ces secteurs doivent investir beaucoup d'efforts pour recruter de futurs apprenants dans les branches techniques et mettre en avant ces formations dont dépend l'avenir industriel de notre pays.

Il faut également relever que cet effort n'est pas équitablement supporté par l'ensemble des entreprises concernées, certaines ayant renoncé à offrir des places d'apprentissage.

Depuis un certain nombre d'années, les contraintes administratives, prescriptions et autres ont notoirement compliqué la tâche des entreprises formatrices. Si certaines de ces mesures ont permis d'améliorer la qualité de la formation, pour beaucoup d'entre elles, cela n'a pas été le cas.

Cette situation fait que le risque de voir de plus en plus de sociétés renoncer à la formation est très élevé. Ces décisions ont pour effet que de plus en plus de jeunes devront se tourner vers des cursus scolaires (écoles de métiers, études académiques, etc.) qui sont elles entièrement financées par les deniers publics.

Il serait donc judicieux que l'Etat puisse soulager rapidement ces entreprises en prenant en charge une partie des coûts de formation, ce qui sera de toute manière une charge nettement inférieure à ce que coûteraient des formations similaires dans un milieu « scolaire » mises à disposition par le canton.

Les entreprises suisses sont aujourd'hui confrontées à d'énormes difficultés dues en partie au franc fort. Pour subsister dans un marché de plus en plus concurrentiel, elles devront analyser toutes leurs charges et prendre des mesures d'économie. Il serait donc parfaitement judicieux que le canton assume une partie des coûts qui seraient de toute façon à sa charge si ces entreprises se voyaient contraintes de cesser leur effort dans ce domaine. De plus, ces mesures doivent pouvoir intervenir rapidement au risque de voir s'éroder une force importante de notre tissu industriel.

Le canton peut-il donner l'évolution du nombre d'apprenants durant les vingt à trente dernières années ainsi que le personnel cantonal (EPT) employé pour cette tâche (par exemple chiffres de 1990, 2000, 2013 ou 2014) ?

Motivation de l'urgence :

Les effets du franc fort sur l'industrie sont importants. Le risque est donc grand de voir de nombreuses entreprises prendre la décision de réduire leurs efforts de formation, particulièrement dans le secteur de l'apprentissage dans les branches techniques.